

bâtiments construits. Cette délibération, soumise au conseil d'Etat tenu en présence de M. Mandelot, gouverneur de Lyon "à cette époque, fut approuvée le 26 juin suivant.

Tout le monde connaît les tristes détails de la famine si longue par laquelle Lyon fut ravagé en 1531.

Les conseillers et les bourgeois, réunis dans le couvent de Saint-Bonaventure, avaient organisé les secours et pris les plus sages dispositions pour lutter contre ce fléau. On ne saurait trop redire qu'après cette famine, lorsque les commissaires rendirent leurs compte; ils purent présenter un reliquat de 396 livres % sols 6 deniers, et que ce fut avec cette modeste somme que l'on entreprit la fondation de l'hospice de la Charité, ouvert aujourd'hui aux vieillards des deux sexes, aux filles-mères, aux enfants abandonnés, etc., etc. On avait arrêté, dès lors, que l'Aumône se chargerait des orphelins, et immédiatement on envoya ceux du sexe masculin dans la maison du prieuré de Saint-Martin-la-Chana, et les filles dans l'hôpital de Sainte-Catherine, en leur donnant de suite le nom de la sainte sous le vocable de laquelle cet hospice était placé.

Guillaume Paradin, dans son Histoire de Lyon, nous conserve un détail précieux relatif aux soins dont ces pauvres filles étaient entourées; « En ce lieu, Sainte-Catherine, « sont, dit-il, les filles réservées et encloses, et n'en sortent point qu'elles ne soient conduites et accompagnées « de leur maîtresse, laquelle les instruit, avec un grand « soin, eu toutes honnestes fonctions que filles de bien ne « doivent ignorer. Et sont tenus les recteurs de l'Au- « mosne de mander ladite maîtresse des filles, aussi tous « les dimanches, pour être advertis de celles qui seront « en aage de «ervir et d'estre logées. D'ailleurs touche à la « charge d'iceux recteurs de faire une revue desdites pau-